Divorce *valable pour les SCPI*

Liste des documents à nous adresser par email ou par courrier postal.

Pour procéder *au transfert des parts de SCPI*

- Copie du jugement de divorce ou convention de divorce par consentement mutuel
- Copie de l'acte de liquidation de communauté avec l'attribution des parts.
- Relevé d'identité bancaire des titulaires des parts suite au partage
- Pièces d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité des titulaires des parts
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois des titulaires des parts
- Si les parts sont nanties : avenant au nantissement ou accord pour le transfert de l'étalissement prêteur

Une part de SCPI n'est pas divisible

XX3776 – Mise à jour juillet 2026

SERVICE CLIENT ASSOCIÉ
01 53 62 40 60 – 9H30 / 17H00
serviceclient@la-francaise.com
128 Boulevard Raspail 75006 Paris

LA FRANÇAISE REM
Crédit Mutuel Alliance Fédérale